

LA DEMEURE ET LA NOURRITURE

*La Résonance eucharistique permanente et la querelle de la présence réelle
Un regard depuis la Loi Mahoukou*

Christian Mahoukou

Philosophe, chercheur indépendant en Phénoménologie de l'interpellation

Prélude — Un bout de pain et une question infinie

« *Je suis la nourriture des grands. Grandis, et tu me mangeras. Tu ne me transformeras pas en toi comme tu le fais de la nourriture de ta chair, mais c'est toi qui seras transformé en moi.* » — Augustin d'Hippone, *Confessions VII, 10*

Un bout de pain. Une hostie. Ce que l'on tient entre deux doigts — blanc, léger, sans saveur particulière — est l'objet de l'une des querelles théologiques les plus longues, les plus profondes et les plus douloureuses de l'histoire chrétienne. Non pas parce que les théologiens se seraient disputés pour rien, mais parce que ce qui est en jeu dans ce bout de pain est précisément ce qui ne peut jamais être entièrement dit : la structure du don qui transforme celui qui le reçoit en le faisant habiter par celui qui se donne.

La question philosophique que ce texte pose est précise. Elle ne concerne pas d'abord le débat confessionnel entre catholiques et protestants sur la présence réelle — même si elle y reviendra avec toute l'attention qu'il mérite. Elle concerne quelque chose de plus fondamental : que se passe-t-il dans la Résonance eucharistique quand elle est pleinement habitée ? Qu'est-ce que cela veut dire, phénoménologiquement, que Celui qui se donne comme nourriture transforme le receveur en lui — et non l'inverse ? Et quel est le statut de la Résonance eucharistique *après* l'office — dans le silence du tabernacle, dans la présence de l'hostie consacrée, dans ce que la tradition catholique a nommé la réserve eucharistique ?

Ces trois questions — la nourriture qui transforme à rebours, la temporalité de la Résonance, et le débat catholique-protestant — forment un ensemble organique que la Loi Mahoukou permet d'examiner avec une précision philosophique nouvelle. Non pour

trancher un débat confessionnel que les théologiens portent avec plus de compétence propre que le philosophe — mais pour révéler la structure phénoménologique sous-jacente qui rend ce débat intelligible dans sa profondeur, et pour montrer ce que chaque tradition dit de juste et ce qu'elle risque de laisser dans l'ombre.

I. La nourriture inversée — phénoménologie de la Résonance eucharistique

A. La structure ordinaire de la nourriture

La nourriture est, dans l'existence humaine, le paradigme le plus élémentaire et le plus universel de la transformation. Quand je mange, je reçois quelque chose d'extérieur à moi — végétal, animal, minéral — et je le transforme en moi. Les protéines du pain deviennent les protéines de mon muscle. Les sucres de la vigne deviennent l'énergie de ma cellule. Ce qui était autre devient identique : assimilé, digéré, incorporé au sens littéral du terme. La nourriture ordinaire est une conquête de l'identité sur l'altérité — l'autre est absorbé, transformé, réduit à ce que je suis.

Cette structure est phénoménologiquement précise : elle dit quelque chose sur le rapport entre le sujet et le monde. Dans la nourriture ordinaire, le sujet est actif — il prend, il transforme, il assimile. L'aliment est passif — il est reçu, dissous, incorporé. La flèche va du dehors vers le dedans, et ce passage est une victoire du dedans sur le dehors. C'est pour cela que la nourriture est depuis toujours une métaphore de la puissance : manger, c'est dominer, c'est intégrer, c'est faire sien ce qui ne l'était pas.

La Loi Mahoukou reconnaît dans cette structure ordinaire de la nourriture une forme de Résonance — mais une Résonance unilatérale. Ce qui se produit dans la digestion n'est pas une Résonance mutuellement transformatrice au sens de la triade A2R : c'est une transformation à sens unique. L'aliment ne transforme pas le mangeur dans la même mesure que le mangeur transforme l'aliment. La Résonance est asymétrique — et cette asymétrie est précisément ce que l'Eucharistie vient renverser.

B. L'inversion eucharistique — Augustin et son paradoxe

C'est Augustin d'Hippone qui a formulé le paradoxe eucharistique avec la plus grande précision philosophique, dans un texte des *Confessions* (VII, 10) qui est l'une des pages les plus denses de toute la tradition mystique chrétienne. Augustin rapporte ce qu'il a

entendu comme une voix intérieure — une voix qui dit : *Je suis la nourriture des grands. Grandis, et tu me mangeras. Tu ne me transformeras pas en toi comme tu le fais de la nourriture de ta chair, mais c'est toi qui seras transformé en moi.* Cette formule renverse la structure ordinaire de la nourriture avec une radicalité qui n'a pas encore été entièrement épuisée philosophiquement.

Dans la nourriture ordinaire : *c'est toi qui transformes l'aliment en toi.* Dans la nourriture eucharistique : *c'est l'aliment qui te transforme en lui.* La flèche est inversée. Le passif devient actif, l'actif devient passif. Celui qui mange est transformé par ce qu'il mange — non l'inverse. Et ce qui est produit n'est pas l'assimilation du donné au receveur, mais la transformation du receveur au donné. C'est ce qu'Augustin nomme, dans le même contexte, la *nourriture des grands* : non pas la nourriture qui nous sustente en restant ce qu'elle est, mais la nourriture qui nous transforme en ce qu'elle est. Grandis — et alors tu me mangeras : la capacité de recevoir cette nourriture est elle-même le fruit de la transformation qu'elle opère.

Dans le vocabulaire de la Loi Mahoukou, cette inversion est la marque la plus précise de la Résonance eucharistique dans sa spécificité radicale. La Résonance ordinaire dans la triade A2R est mutuellement transformatrice — les deux pôles de la triade sont transformés par l'échange. La Résonance eucharistique est mutuellement transformatrice d'une façon asymétrique et paradoxale : Celui qui se donne comme nourriture ne change pas — il est ce qu'il est, donné une fois pour toutes dans l'événement pascal. Mais le receveur est transformé dans la direction de ce qu'il reçoit : il devient progressivement ce dont il se nourrit. C'est la Résonance comme assimilation à rebours — non l'assimilation du donné au receveur, mais l'assimilation du receveur au donné.

C. Demeurer en moi — la dimension johannique

L'Évangile de Jean apporte une dimension que les récits synoptiques de l'institution n'avaient pas développée avec la même ampleur : la dimension de la *demeure*. Le discours sur le pain de vie (Jn 6,51-58) et le discours après la Cène (Jn 15,1-10) constituent ensemble une théologie johannique de la Résonance eucharistique qui dépasse le seul moment de la célébration pour s'étendre à toute l'existence du croyant.

Jn 6,56 pose l'équation fondamentale : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui* (*ho trōgōn mou tēn sarka kai pinōn mou to haima en emoi menei kagō en autō*).

Le verbe *menein* — demeurer, rester, habiter — est l'un des verbes théologiquement les plus chargés du vocabulaire johannique. Il désigne une présence stable, durable, non accidentelle : non pas une visite mais une demeure, non pas un passage mais une inhabitation. Ce que la nourriture eucharistique produit n'est pas une transformation ponctuelle liée à l'acte de manger — c'est une demeure mutuelle : le croyant demeure dans le Christ, et le Christ demeure dans le croyant.

Cette double demeure est la forme johannique de la Résonance eucharistique permanente. Elle dit que la Résonance ne s'éteint pas avec la fin de l'office — elle s'inscrit dans la structure même de l'existence du croyant, elle devient le milieu dans lequel il vit, pense, agit et se rapporte aux autres. La nourriture eucharistique produit non pas une transformation ponctuelle mais une transformation habituelle — une nouvelle façon d'être dans le monde, de la même façon que toute nourriture ordinaire, assimilée progressivement, constitue la chair et l'énergie du corps dans la durée.

La Loi Mahoukou peut formaliser cette dimension johannique avec précision. La Résonance eucharistique a une propriété que peu d'autres Résonances partagent : elle est *durable* non pas seulement dans ses effets (toute Résonance authentique laisse une trace durable) mais dans sa *structure même*. La demeure mutuelle de Jn 6,56 dit que la Résonance eucharistique n'est pas un événement passé qui laisse des effets — c'est une présence qui continue, qui habite, qui nourrit dans la durée. C'est pour cette raison que la tradition catholique a toujours distingué la Résonance eucharistique de toutes les autres Résonances spirituelles : non seulement par sa profondeur, mais par sa permanence.

II. La temporalité de la Résonance — cœur du débat confessionnel

A. Ce que le débat catholique-protestant dit vraiment

La querelle entre catholiques et protestants sur la présence réelle est l'une des plus anciennes et des plus tenaces de l'histoire chrétienne. Elle éclate au XVI^e siècle dans le débat entre Luther et Zwingli (colloque de Marbourg, 1529), se prolonge dans les positions de Calvin, de Bucer, de Mélanchthon, et structure jusqu'à aujourd'hui la différence entre les grandes traditions chrétiennes. Elle a produit des anathèmes, des excommunications, des guerres — et elle n'est pas résolue.

Mais derrière les formulations dogmatiques — transsubstantiation, consubstantiation, présence spirituelle, mémorial — se trouve une question phénoménologique précise que les protagonistes n'ont pas toujours explicitement formulée : *quelle est la temporalité de la Résonance eucharistique ?* La Résonance produite dans la célébration eucharistique est-elle liée à l'acte liturgique dans sa temporalité propre — et s'éteint-elle avec lui ? Ou persiste-t-elle dans l'élément consacré au-delà de la célébration — indépendamment de la réception par les fidèles ? C'est cette question sur la temporalité de la Résonance que la Loi Mahoukou permet de reformuler avec une précision nouvelle.

B. La position protestante — la Résonance liée à l'acte

La position réformée — dans ses principales formulations, de Zwingli à Calvin en passant par les confessions helvétiques — soutient que la présence du Christ dans l'Eucharistie est réelle mais liée à l'acte liturgique de la célébration et de la réception par les fidèles. Elle n'est pas dans le pain en dehors de cet acte — elle est dans l'acte lui-même, dans la relation entre le Christ et les croyants qui se produit dans la célébration. Hors de cet acte, le pain consacré n'est plus que du pain.

Cette position a une cohérence phénoménologique réelle que la Loi Mahoukou peut reconnaître et même valoriser. Elle dit quelque chose de juste sur la structure de l'Appel eucharistique : l'Appel n'est pas une propriété inerte d'un objet — c'est une structure relationnelle, un événement qui se produit entre un Appelant et des Répondants. L'Appel n'existe pas sans quelqu'un à qui il s'adresse. Et la Résonance eucharistique est avant tout une Résonance communautaire — elle se produit dans l'assemblée des croyants, elle est portée par la communauté qui célèbre, elle est *koinōnia* au sens paulinien.

Cette position préserve également quelque chose d'essentiel sur la liberté de la Réponse. Un Appel permanent, indépendant de tout acte de réception, risquerait de perdre sa structure d'Appel pour devenir une présence imposée — une évidence qui précède et conditionne la Réponse plutôt qu'une altérité qui l'invite. La position protestante préserve la structure événementielle de l'Appel eucharistique : il surgit dans la célébration, il convoque les Répondants, il se retire avec eux.

C. La position catholique — la Résonance permanente

La position catholique — formalisée au concile de Trente (1545-1563) et réaffirmée dans tous les textes magistériels ultérieurs — soutient que la transsubstantiation opérée dans

la consécration persiste dans l'hostie consacrée au-delà de la célébration. La présence du Christ dans le pain eucharistique est réelle, substantielle et permanente — elle ne dépend pas de la réception par les fidèles, elle ne s'éteint pas avec la fin de l'office. C'est cette permanence qui fonde la pratique de la réserve eucharistique — la conservation des hosties consacrées dans le tabernacle — et toutes les formes de dévotion eucharistique qui lui sont associées : adoration, bénédiction, processions.

Cette position dit elle aussi quelque chose de phénoménologiquement profond que la Loi Mahoukou peut reconnaître. Elle dit que la Résonance eucharistique n'est pas seulement un événement ponctuel lié à la célébration — c'est une modification ontologique permanente de l'élément consacré. Ce qui s'est produit dans la consécration n'est pas un acte dont les effets s'éteignent avec l'acte lui-même — c'est une transformation réelle, inscrite dans la réalité de l'hostie. La Résonance eucharistique a une permanence structurale qui transcende la temporalité de l'acte liturgique.

Cette position dit également quelque chose d'important sur la nature de la demeure johannique. Si *le Christ demeure* dans le croyant — si la Résonance eucharistique est une inhabitation durable et non un passage ponctuel — alors il est philosophiquement cohérent que la présence du Christ dans l'hostie consacrée soit elle aussi durable. La permanence de la Résonance dans l'hostie est le signe et la condition de la permanence de la demeure dans le croyant.

D. Ce que chaque position risque de laisser dans l'ombre

La Loi Mahoukou n'est pas arbitre dans ce débat confessionnel — elle n'a pas compétence pour décider entre deux traditions théologiques qui portent chacune une longue et rigoureuse réflexion sur le mystère eucharistique. Mais elle peut identifier ce que chaque position risque de laisser dans l'ombre si elle est développée sans le correctif de l'autre.

La position protestante, dans ses formulations les plus radicales — celles qui réduisent l'Eucharistie à un simple mémorial commémoratif — risque de perdre la dimension de la Résonance permanente que Jean formule dans la notion de demeure. Si la présence du Christ dans l'Eucharistie est entièrement dépendante de l'acte de réception par les fidèles, il devient difficile de rendre compte de l'inhabitation continue que Jn 6,56 décrit. La Résonance devient ponctuelle là où le texte johannique la décrit comme habituelle.

La position catholique, dans certaines de ses formulations scolastiques — celles qui insistent sur la transformation de la *substance* du pain en dehors de tout cadre relationnel — risque de perdre la dimension événementielle et communautaire de l'Appel eucharistique. Si la présence du Christ dans l'hostie est entièrement indépendante de la communauté qui célèbre et qui reçoit, il devient difficile de rendre compte de la dimension *koinōnia* que Paul met au centre de sa théologie eucharistique. La Résonance devient une propriété de l'objet là où Paul la décrit comme une constitution communautaire.

Ces deux risques symétriques définissent l'espace dans lequel la Loi Mahoukou peut apporter quelque chose d'original : une reformulation phénoménologique de la question qui intègre ce que chaque tradition dit de juste — la permanence de la Résonance (catholique) et sa structure événementielle et communautaire (protestante) — sans les opposer dans une contradiction irréductible.

III. Une reformulation phénoménologique — la Résonance durable et la Résonance actualisée

A. Deux dimensions de la Résonance eucharistique

La Loi Mahoukou permet de distinguer deux dimensions de la Résonance eucharistique que le débat confessionnel a eu tendance à opposer alors qu'elles sont complémentaires et structurellement liées. La **Résonance durable** est la transformation ontologique produite dans l'hostie consacrée — la modification réelle de l'élément eucharistique par laquelle le Christ se rend présent sous les espèces du pain et du vin. La **Résonance actualisée** est la transformation produite dans la communauté qui reçoit — la *koinōnia* communautaire, l'inhabitation johannique, la constitution du corps ecclésial.

Ces deux dimensions de la Résonance ne s'excluent pas — elles s'impliquent mutuellement. La Résonance durable dans l'hostie est la condition de la Résonance actualisée dans le croyant : c'est parce que la présence du Christ est réelle et permanente dans le pain consacré que la réception de ce pain peut produire la transformation que Jn 6,56 décrit. Et la Résonance actualisée dans le croyant est la finalité de la Résonance durable dans l'hostie : la permanence de la présence eucharistique n'est pas une fin en elle-même — elle est au service de l'inhabitation continue du Christ dans ses membres.

Ce que la Loi Mahoukou révèle ici est important : le débat catholique-protestant sur la présence réelle n'est pas, dans sa profondeur, un débat sur l'existence ou l'inexistence d'une présence. C'est un débat sur la *structure temporelle* de la Résonance eucharistique — sur la façon dont la permanence et l'actualisation s'articulent. Et c'est précisément cette articulation que la distinction entre Résonance durable et Résonance actualisée permet de penser avec une précision nouvelle.

B. La Résonance durable — ce que le tabernacle signifie

Le tabernacle est l'institution dans laquelle la tradition catholique a donné une forme architecturale et liturgique à la Résonance durable. Non pas une armoire de rangement — un espace de demeure. Non pas un conteneur fonctionnel — un lieu de présence. Le tabernacle dit : la Résonance eucharistique ne s'éteint pas avec la fin de l'office. Elle demeure. Elle est là — disponible, silencieuse, permanente — pour celui qui entre dans l'église en dehors des heures de célébration.

Cette institution a une signification phénoménologique précise dans le cadre de la Loi Mahoukou. Elle dit que l'Appel eucharistique est un Appel qui ne se retire pas avec la fin de la célébration — un Appel qui demeure disponible, qui attend, qui est là pour le Répondant qui vient chercher ce dont il a besoin. Le tabernacle est l'institution de la disponibilité permanente de l'Appel — la forme liturgique et architecturale par laquelle la communauté dit : ici, l'Appel est toujours en attente de Réponse.

Cette dimension de disponibilité permanente est précisément ce que la position protestante, dans ses formulations les plus radicales, ne peut pas entièrement rendre compte. Si l'Appel eucharistique est entièrement lié à l'acte liturgique collectif, la relation personnelle et silencieuse du croyant avec la présence eucharistique en dehors de la célébration — l'adoration, la visite au Saint-Sacrement, la prière devant le tabernacle — perd sa fondation. Or cette relation personnelle est l'une des formes les plus profondes de la Résonance eucharistique dans l'existence chrétienne : elle est la Réponse individuelle à un Appel permanent, la continuation de la demeure johannique dans la vie quotidienne.

C. La Résonance actualisée — ce que la communauté réformée préserve

Mais la tradition réformée préserve elle aussi quelque chose d'essentiel que la tradition catholique risque parfois de sous-estimer dans la pratique, sinon dans la théologie. En insistant sur le fait que la présence eucharistique est avant tout un événement

communautaire — lié à la rassemblement de l'assemblée, à la proclamation commune, à la réception partagée — elle préserve la dimension *koinōnia* que Paul met au centre de sa théologie eucharistique.

La Résonance eucharistique n'est pas d'abord la transformation individuelle d'un croyant isolé devant un tabernacle — c'est d'abord la constitution d'un corps, la transformation d'une communauté en ce qu'elle reçoit. La tradition réformée rappelle, avec une insistance légitime, que l'Eucharistie ne peut pas être privatisée — qu'elle est structurellement communautaire, qu'elle requiert l'assemblée, qu'elle est portée par la Réponse commune et non seulement par la réception individuelle.

Dans le vocabulaire de la Loi Mahoukou : la Résonance actualisée requiert la Réponse de la communauté. Ce n'est pas seulement la présence du Christ dans l'hostie qui produit la Résonance — c'est l'Appel eucharistique reçu et habité par une communauté de Répondants engagés. La permanence de la Résonance durable n'est pas automatique dans ses effets — elle requiert la Réponse libre et engagée de ceux qui la reçoivent. Et cette Réponse est communautaire avant d'être individuelle.

D. Vers une synthèse phénoménologique

Une synthèse phénoménologique est possible — non comme dissolution des différences confessionnelles, mais comme identification du niveau auquel elles peuvent se rejoindre sans se nier. Cette synthèse peut être formulée ainsi : *la Résonance eucharistique est permanente dans sa structure et communautaire dans son actualisation*. La permanence (catholique) et la communauté (protestante) ne sont pas deux propriétés concurrentes de la même réalité — elles sont deux dimensions complémentaires de la Résonance eucharistique dans toute sa profondeur.

La Résonance est permanente dans sa structure : la transformation ontologique produite par la consécration est réelle et durable — le Christ est réellement présent dans l'hostie consacrée, et cette présence ne dépend pas de l'acte de réception par les fidèles. Cette permanence est la condition de la disponibilité permanente de l'Appel eucharistique — de la possibilité d'une relation personnelle et continue entre le croyant et la présence eucharistique dans la durée de la vie.

La Résonance est communautaire dans son actualisation : la transformation que la présence eucharistique opère dans les croyants est structurellement communautaire —

elle se produit dans l'assemblée, elle constitue un corps, elle est portée par la *koinōnia* des croyants qui célèbrent ensemble. La permanence de la présence eucharistique dans l'hostie n'est pas une fin en elle-même — elle est au service de l'actualisation communautaire de la Résonance dans la vie de l'Église.

IV. Le tabernacle comme phénoménologie de l'Appel permanent

A. L'architecture comme théologie

Le tabernacle n'est pas seulement une institution liturgique — c'est une phénoménologie architecturale. Il dit, dans le langage de l'espace et de la matière, quelque chose sur la structure de l'Appel eucharistique permanent que la théologie dit dans le langage des concepts. Examiner le tabernacle depuis la Loi Mahoukou, c'est lire une théologie inscrite dans la pierre et l'or — ou plus modestement dans le bois et le tissu des petites églises de campagne.

Le tabernacle est placé au centre du sanctuaire — dans l'axe de la nef, dans le prolongement de l'autel. Cette position n'est pas accidentelle : elle dit que la présence eucharistique permanente est le centre vers lequel toute la géographie de l'espace liturgique s'oriente. L'assemblée ne se rassemble pas dans un espace neutre — elle se rassemble autour d'une présence. L'Appel est là, au centre, avant que la célébration commence et après qu'elle se termine. L'espace liturgique tout entier est ordonné à la présence de l'Appel.

La petite lampe rouge — la veilleuse — qui brûle en permanence devant le tabernacle dans les églises catholiques est le signe le plus simple et le plus éloquent de la Résonance durable. Elle dit : ici, quelqu'un est présent. Non pas quelque chose — quelqu'un. Un Appelant qui demeure, qui est là, qui attend. Cette petite flamme est la traduction lumineuse de la structure phénoménologique de l'Appel permanent : il brûle, il éclaire, il signale une présence qui ne s'éteint pas.

B. L'adoration eucharistique — Réponse à l'Appel permanent

La pratique de l'adoration eucharistique — la prière silencieuse devant le Saint-Sacrement exposé ou réservé dans le tabernacle — est la forme de Réponse la plus directe à la

Résonance durable. Elle dit : je reconnais que tu es là. Je viens me mettre en présence de ta présence. Je réponds à ton Appel permanent par ma disponibilité silencieuse.

Cette pratique a une structure phénoménologique précise dans le cadre de la Loi Mahoukou. L'adorateur ne cherche pas à produire une expérience — il se met dans les conditions dans lesquelles la Résonance déjà produite par la consécration peut continuer à opérer en lui. L'adoration eucharistique n'est pas une tentative de créer une nouvelle Résonance — c'est l'inhabitation consciente d'une Résonance déjà donnée. Elle est la Réponse à un Appel qui précède la Réponse — la forme la plus pure de la disponibilité marcelienne : être là, ouvert, sans agenda, sans demande particulière, simplement présent à une présence.

Cette forme de Réponse est phénoménologiquement différente de la Réponse liturgique communautaire. Elle est individuelle et silencieuse là où la célébration est communautaire et proclamatoire. Elle est contemplative là où la célébration est active. Elle est réceptive là où la célébration est participative. Mais elle n'est pas moins réelle ni moins pleine — elle est la Réponse à la même structure d'Appel, dans une modalité différente qui révèle une dimension de la Résonance eucharistique que la seule célébration communautaire ne peut pas entièrement déployer.

C. La réserve eucharistique pour les malades — l'Appel qui va vers l'absent

Il y a une dimension de la réserve eucharistique que le débat théologique sur la présence réelle a parfois négligée dans sa focalisation sur les questions ontologiques : la réserve eucharistique pour les malades et les mourants. Depuis les origines de la pratique chrétienne, des hosties consacrées ont été conservées précisément pour être portées à ceux qui ne pouvaient pas participer à la célébration communautaire — les malades, les prisonniers, les mourants.

Cette pratique révèle quelque chose d'essentiel sur la structure de l'Appel eucharistique permanent dans la Loi Mahoukou. L'Appel eucharistique n'est pas seulement disponible pour ceux qui peuvent se rendre à l'église — il est *portable*, il peut aller vers ceux qui ne peuvent pas venir à lui. La réserve eucharistique pour les malades est la forme la plus radicale de ce mouvement : l'Appel qui quitte sa demeure habituelle pour aller vers ceux dont la vulnérabilité les empêche de venir.

Cette dimension de la réserve eucharistique est phénoménologiquement très proche de la structure de l'Appel christique sur la route d'Emmaüs : *Jésus lui-même s'approcha* (Lc 24,15). L'Appel prend l'initiative, l'Appel vient vers le Répondant là où il se trouve, l'Appel adapte son mouvement au mouvement de celui qu'il cherche. La communion portée au malade est cette même structure dans sa forme institutionnelle : l'Appel qui se déplace pour rejoindre le Répondant dans sa vulnérabilité, qui ne conditionne pas sa présence à la capacité du Répondant de venir à lui.

V. Un bout de pain — la matière comme lieu de la Résonance

A. *Le scandale de la matérialité*

Il faut revenir, au terme de cette analyse, à ce dont nous sommes partis : un bout de pain. Une hostie. Ce que l'on tient entre deux doigts. Il y a là quelque chose qui résiste à toute tendance à la spiritualisation — et cette résistance est phénoménologiquement constitutive.

Les deux grandes tentations de la théologie eucharistique ont toujours été, d'un côté, le matérialisme naïf — traiter la présence eucharistique comme une présence physique localisable, réductible aux catégories de la substance matérielle — et de l'autre, le spiritualisme volatilissant — réduire la présence eucharistique à une présence purement spirituelle, intérieure, indépendante de la matérialité du pain et du vin. La tradition catholique, dans sa doctrine de la transsubstantiation, a refusé les deux tendances — avec les moyens conceptuels qui étaient les siens à l'époque, c'est-à-dire la philosophie aristotélicienne de la substance et de l'accident.

La Loi Mahoukou peut reformuler ce refus dans un langage phénoménologique contemporain. L'Appel eucharistique n'est pas localisable dans la matière du pain comme une propriété physique — il ne peut pas être détecté par un instrument de mesure, il ne produit pas d'effet chimique différent de celui du pain ordinaire. Mais il n'est pas non plus purement spirituel, intérieur, indépendant de la matière — il passe par la matière du pain, il est lié à elle, il ne peut pas en être séparé sans perdre sa spécificité. C'est un Appel incarné — au sens propre du terme : inscrit dans la chair du pain comme le Christ s'est inscrit dans la chair humaine.

B. L'incarnation comme modèle de la présence eucharistique

La tradition théologique chrétienne a toujours pensé l'Eucharistie en continuité avec l'Incarnation — et cette continuité est phénoménologiquement féconde. Dans l'Incarnation, le divin ne s'est pas dissous dans l'humain, ni l'humain n'a été absorbé par le divin : les deux natures ont coexisté dans une union sans confusion ni séparation (formule du concile de Chalcédoine, 451). C'est la même structure, transposée dans le registre eucharistique, qui rend compte de la présence du Christ dans le pain consacré : le divin et le matériel coexistent sans que l'un absorbe l'autre, sans que la matière cesse d'être matière et sans que la présence divine se réduise à la matière.

Dans le vocabulaire de la Loi Mahoukou, cette structure chalcédonienne appliquée à l'Eucharistie dit quelque chose d'important sur la nature de l'Appel eucharistique. L'Appel eucharistique est incarné — il passe par la matière sans s'y réduire. Il est porté par la matière du pain sans être une propriété matérielle du pain. Il utilise la matérialité comme *médium* de la présence sans se laisser absorber par cette matérialité. C'est la structure même de l'Appel authentique dans la Loi Mahoukou : il vient d'une altérité, il s'incarne dans un geste ou une parole, mais il excède toujours ce qui le porte.

C. Ce qu'un bout de pain peut porter

Au terme de cette analyse, il faut revenir au bout de pain dans toute sa simplicité matérielle — et s'étonner de ce qu'il peut porter.

Un bout de pain peut porter un Appel absolu — le don kénotique de Celui qui s'est donné une fois pour toutes dans l'événement pascal. Un bout de pain peut porter une Résonance durable — la présence permanente du Christ qui demeure dans l'hostie consacrée, disponible pour le Répondant qui vient. Un bout de pain peut porter une Résonance actualisée — la transformation du croyant qui le reçoit, l'inhabitation johannique, la constitution progressive du corps du Christ dans le monde. Et un bout de pain peut porter une Résonance missionnaire — le renvoi vers le monde, l'envoi dans l'histoire, l'ouverture eschatologique vers ce qui viendra.

Ce n'est pas de la magie — c'est la logique de l'Incarnation jusqu'au bout. Si le Verbe a pu s'incarner dans la chair humaine — dans la fragilité d'un corps mortel, dans la vulnérabilité d'une existence historique limitée — alors rien n'est philosophiquement absurde dans l'idée qu'il puisse s'inscrire dans la fragilité d'un bout de pain. La question n'est pas : est-

ce possible ? La question est : est-ce cohérent avec la structure de l'Appel divin tel que la tradition chrétienne le comprend ? Et la réponse de la Loi Mahoukou est : oui — parce que la structure de l'Appel voilé, de la présence qui se donne dans la fragilité et la discrétion plutôt que dans l'évidence et la puissance, est précisément la structure de l'Appel christique depuis l'Incarnation jusqu'à la croix, depuis Emmaüs jusqu'au tabernacle.

Conclusion — Ce que la Loi Mahoukou apporte aux deux traditions

Au terme de ce texte, la thèse centrale peut être formulée dans sa forme la plus concentrée. La querelle entre catholiques et protestants sur la présence réelle n'est pas, dans sa profondeur, une querelle sur l'existence ou l'inexistence d'une présence. C'est une querelle sur la temporalité de la Résonance eucharistique — sur la façon dont sa permanence et son actualisation communautaire s'articulent. Et c'est précisément cette articulation que la Loi Mahoukou permet de repenser sans dissoudre les différences confessionnelles dans une vague synthèse.

Ce que la Loi Mahoukou apporte à la tradition catholique, c'est un langage phénoménologique pour dire ce que la doctrine de la transsubstantiation a toujours cherché à dire — sans les catégories aristotéliennes qui ont parfois donné l'impression d'une présence physiquement localisable et matériellement détectable. La Résonance durable n'est pas une propriété chimique du pain consacré — c'est une modification ontologique réelle de sa structure relationnelle : l'hostie consacrée est ce pain qui porte en lui un Appel permanent, disponible pour tout Répondant qui vient le recevoir. Le tabernacle est l'institution de cette disponibilité permanente — la demeure de l'Appel qui attend.

Ce que la Loi Mahoukou apporte à la tradition protestante, c'est une reformulation phénoménologique de la permanence de la présence eucharistique qui ne requiert pas les catégories onto-théologiques contestées. La permanence de la Résonance eucharistique peut être pensée non comme la localisation d'une substance divine dans un objet matériel, mais comme la persistance d'un Appel inscrit dans la matière consacrée — un Appel qui ne se retire pas avec la fin de l'office, qui reste disponible pour les Répondants qui viennent, qui porte en lui la demeure johannique. Cette reformulation n'impose pas la

doctrine catholique aux protestants — elle offre un niveau de compréhension phénoménologique auquel les deux traditions peuvent se retrouver sans se nier.

Et ce que la Loi Mahoukou apporte aux deux traditions ensemble, c'est la conscience que le débat sur la présence réelle est un débat sur quelque chose d'absolument fondamental — non pas une dispute théologique secondaire, mais la question de savoir si la Résonance du don peut être permanente, si l'Appel peut demeurer après l'acte qui l'a produit, et si la matière peut être le lieu d'une présence qui la transcende sans la nier. Ce sont les questions les plus profondes que la Loi Mahoukou adresse à toute l'existence humaine — et l'Eucharistie les pose sous leur forme la plus radicale, dans la fragilité d'un bout de pain.

*

Références bibliographiques sélectives

Sources primaires et patristiques

Jean 6,51-58 et 15,1-10 (texte grec : Nestle-Aland28 ; trad. : Bible de Jérusalem, Cerf, 2000).

Augustin d'Hippone, *Confessions*, VII, 10 (trad. fr. : E. Tréhorel & G. Bouissou, Bibliothèque augustinienne 13-14, Paris, Desclée de Brouwer, 1962).

Augustin d'Hippone, *Sermon 272* (PL 38, 1247-1248).

Cyrille de Jérusalem, *Catéchèses mystagogiques*, IV-V (SC 126, Paris, Cerf, 1966).

Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, III, questions 73-83 (trad. fr. : Cerf, Paris).

Concile de Trente, *Décret sur l'Eucharistie* (session XIII, 1551). In *Denzinger-Schönmetzer*, n° 1635-1661.

Théologie confessionnelle

Calvin, Jean, *Institution de la religion chrétienne*, IV, 17 (trad. fr. : F. Benoît, Genève, Labor et Fides, 1958).

Luther, Martin, *De captivitate babilonica Ecclesiae* (1520) (trad. fr. dans *Œuvres*, t. II, Genève, Labor et Fides, 1966).

Zwingli, Ulrich, *De vera et falsa religione commentarius* (1525).

Confessio Helvetica posterior (1566), art. XXI.

Théologie eucharistique contemporaine

Chauvet, Louis-Marie, *Symbole et Sacrement*, Paris, Cerf, 1987.

De Lubac, Henri, *Corpus Mysticum : l'Eucharistie et l'Église au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 1944.

Lacoste, Jean-Yves, *Expérience et Absolu*, Paris, PUF, 1994.

Tillard, Jean-Marie-Roger, *L'Eucharistie, Pâque de l'Église*, Paris, Cerf, 1964.

Phénoménologie et philosophie du don

Marion, Jean-Luc, *Dieu sans l'être*, Paris, PUF, 2010 (2e éd.).

Marion, Jean-Luc, *Étant donné*, Paris, PUF, 1997.

Merleau-Ponty, Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

Waldenfels, Bernhard, *Antwortregister*, Frankfurt, Suhrkamp, 1994.

Loi Mahoukou

Mahoukou, Christian, *Loi phénoménologique de l'interpellation — triade A2R*. Collection *L'interpellation du monde*, 2025.

Mahoukou, Christian, *Christocentrisme et pneumatologie dans la sotériologie paulinienne*. Collection *Les Résonances*, 2026.

Mahoukou, Christian, *L'Eucharistie comme triade accomplie*. Collection *Les Résonances*, 2026.

Mahoukou, Christian, *Les pèlerins d'Emmaüs : une lecture phénoménologique selon la Loi Mahoukou*. Collection *Les Résonances*, 2026.